

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Loge Neuwstraat, derrière le Prinsengracht (Noordzijde).

DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. 26 fl. 30 fl. six mois 14 » 16 » trois mois 7 » 8 »

LA HAYE 6 Juin. Les États-Généraux ont reçu hier communication d'un projet de loi tendant à régler, au profit de la mère-patrie, l'exécution des revenus coloniaux sur le service de 1843.

Total. fl. 3,212,405.84 La somme de fl. 27,136,919 cts. 88 a été obtenue par la vente des objets suivants :

Table with 5 columns: Dénomination des denrées, Produit en pikols, Prix de la vente par livres des P.-B., Fl., Cs., TOTAL. Includes items like Café, Sucre, Indigo, etc.

Par arrêté du 6 avril dernier, n° 83, le roi a accordé au baron van Slingslandt van Goidschalxoirt, la faveur d'étendre le titre de Baron, à tous ses descendants légitimes des deux sexes.

membres de la commission centrale pour les affaires du culte Israélite, M. M. T. Assen, procureur à la Cour provinciale de justice et le tribunal d'arrondissement à Amsterdam, ancien membre, et M. H. Godeffroy, substitut du procureur du roi au tribunal d'arrondissement à Amsterdam.

L'administration du Théâtre-Royal-Français de La Haye, croit devoir informer le public, que Mlle Anasthasie Gauthier, engagée audit Théâtre comme première danseuse, ayant quitté furtivement la ville, au mépris de ses engagements, une plainte a été portée au tribunal d'arrondissement, par l'intendance royale.

Le tribunal, faisant droit, vient de condamner par un arrêt motivé en date du 31 mai 1844, Mlle Anasthasie Gauthier, à l'annulation de l'engagement contracté avec l'intendance royale, plus, à tous les frais du procès et à tous les dépens, dommages et intérêts envers l'administration théâtrale.

En conséquence, l'administration se réserve le droit, de faire valoir en temps et lieux, les titres acquis par ce jugement, contre Mlle Anasthasie Gauthier.

On écrit de Berlin, 30 mai : Dans la dépêche de M. le baron de Bulow à M. Bunsen, (voir le Journal de La Haye du 31 mai) se trouve le passage suivant qui pourrait être interprété comme présentant une divergence d'opinion entre le dit ministre des affaires étrangères et l'envoyé d'Angleterre sur la manière dont celui-ci a rendu compte de sa négociation commerciale :

'Sans vouloir garantir la stricte exactitude de tout ce qui y (copie et extraits des dépêches des ministres de S. M. britannique au sujet des récentes modifications de tarif de l'union douanière) est dit sur les explications que j'ai (le baron de Bulow) données oralement au comte Westmoreland, les dates qui s'y trouvent fournissent un moyen infailible de rectifier tout mal-entendu.'

Nous croyons pouvoir assurer de la manière la plus positive qu'rien ne serait plus éloigné de la vérité : que tout au contraire, les rapports de bonne intelligence et de parfaite entente n'ont pas été troublés un seul instant entre le baron de Bulow et lord Westmoreland ; que les négociations commerciales entre les deux gouvernements n'ont pas été interrompues, et que maintenant elles se poursuivent avec une nouvelle activité.

Elections provinciales en Belgique.

Nous avons reproduit dans notre numéro du 2 de ce mois, un article du Journal de Bruxelles, qui combattait l'assertion de certains journaux, sur le triomphe qu'aurait obtenu le parti libéral aux dernières élections en Belgique.

Voici maintenant la réponse de l'Indépendance Belge à l'article du Journal de Bruxelles.

Les élections provinciales du 27 mai, ont constaté le progrès de l'opinion libérale, avec une évidence irrésistible. Malgré la partialité du pouvoir, et en dépit de toutes les influences dont dispose le clergé, partout où il y a eu lutte, l'opinion libérale l'a emporté. Si le gouvernement de la Belgique était aux mains d'hommes prévoyants, si le parti catholique lui-même avait à sa tête des hommes de quelque portée, nous les verrions bientôt l'un et l'autre, tenant compte de ce fait qui est immense, faire les concessions indispensables pour opérer un rapprochement sans lequel la lutte ne fera que s'envenimer et la division devenir de plus en plus profonde, jusqu'à ce qu'un parti l'emporte décidément sur l'autre.

M. Nothomb, quand il arriva au pouvoir, déclara qu'il ne fallait pas qu'il y eût un parti vainqueur et un parti vaincu ; et il a fait raison, cela n'est pas désirable. Mais malheureusement, et par cela seul qu'il entra au ministère par la fausse porte, M. Nothomb créait des difficultés dont nous voyons tous les jours les conséquences se développer, à son préjudice, mais malheureusement aussi, au préjudice de la chose publique. Si donc le gouvernement se tient dans la voie qu'il s'est tracée depuis trois ans, il y aura un jour, plus prochain qu'on ne croit peut-être, des vainqueurs et des vaincus, en dépit de M. Nothomb et précisément par son fait.

Mais le gouvernement changera-t-il de système ? Le parti catholique ouvrira-t-il les yeux ? Ne l'espérons pas. L'ambition, l'intérêt personnel, l'amour-propre surtout, tiendront les ministres accrochés à leur portefeuille, tant que la majorité les verra supporter. L'abandon de tous les droits du pouvoir, de toute dignité, de toute prudence ne leur coûtera rien, s'ils peuvent rester à ce prix. Et quant au parti catholique, il semble dans sa nature de ne voir les périls de la lutte que le lendemain du jour de sa défaite. Encore ne l'a-t-il pas fait, dans l'espoir que le pays s'y trompera, et qu'il lui sera donné plus tard de prendre une revanche.

Voyez donc le Journal de Bruxelles, le coryphée du parti catholique, comme il juge les élections du 27 mai : « Les obois de Liège et de quelques cantons ont, à vrai dire, répondu à l'attente du parti libéral ; mais nous doutons qu'il ait lieu de s'applaudir de l'attitude qu'ont prise les députés catholiques dans les provinces. » — Si l'on demandait au Journal de Bruxelles en son étatisme, ce qu'il pense de cette attitude si déplaisante au parti libéral, il serait probablement très-embarrassé de le dire. Veut-il parler des collèges qui ne lui ont pas été disputés ? La victoire est facile à qui combat tout seul. Nous savons bien qu'il est des cantons où le terrain n'est pas encore préparé pour la lutte ; mais il est des positions aussi d'où le parti catholique a été chassé, et où il se croirait retranché cependant. Le temps, un temps assez court à suffire pour cela, le temps sera le reste, les fautes du pouvoir, et du parti catholique aidant.

Notre adversaire déplore que des citoyens généralement estimés, pleins de zèle et de capacités aient été exclus parce qu'ils appartenaient à l'opinion gouvernementale. (Lisez cléricale) Qui, cela est fâcheux : mais n'avez-vous pas donné l'exemple de cette exclusion ? et ne le donneriez-vous pas encore quand vous le pourriez ? Vous n'y manquez pas, tout nous l'a vu passer comme votre présent. Ne trouvez donc pas étonnant, qu'au lieu de nous comme vous traitez les autres.

Le parti libéral agirait iniquement, s'il procédait d'une autre manière que n'est pas nous, en tout cas, qui le lui conseillerons, tant que nous pourrions montrer pas plus de goût pour une conciliation sincère, tant que nous tiendront au pouvoir des hommes qui n'ont ni ne méritent l'estime du parti.

Mais venons aux faits, et démontrons ce que nous disions en commençant, que les élections ont prouvé le progrès de l'opinion libérale, la décadence du parti cléricale.

Dans la province d'Anvers il y avait 23 conseillers à élire. Les nominations ont été réélus ; 3 nominations nouvelles ont été faites sans changement d'opinion, à Anvers même et à Puers ; le quatrième, la nomination à Duffel de M. le comte L. de Baillet, commissaire de l'arrondissement de Malines, élu par éliminant M. Bosmans, un des conseillers sortants, est un échec pour le ministère qui, chose assez bizarre assurément, mais cependant très-réelle, préférerait la réélection du conseiller sortant à la nomination de son propre élu dans l'arrondissement. La seule élection à laquelle on attachât une certaine importance dans cette province, a donc été contraire aux vœux de M. le ministre de l'intérieur, que la discussion commerciale n'aurait pas dû s'occuper assez activement de certaines élections.

Dans le Brabant l'opinion libérale a obtenu des succès qu'elle n'aurait osé espérer ; elle a gardé toutes ses positions, sans ébranler un seul conseiller, la majorité qu'elle avait déjà dans le conseil provincial a été considérablement renforcée. Sur 23 conseillers sortants, 19 ont été réélus. Parmi les 4 conseillers nouveaux, il y a 3 candidats du parti cléricale et 1 du parti libéral ; mais les candidats élus à Vilvorde et à Leuven, remplaçant des conseillers de même opinion, tandis que les 6 candidats libéraux remplacent à Anderlecht, Lennik-St-Martin, Louvain, Woluwe et Uccle, 5 conseillers cléricaux et un transfuge. Il faut en outre remarquer que les conseillers cléricaux réélus, ont été pour la plupart fortement ébranlés dans leur position. A Uccle et à Lennik ils n'ont passé qu'à une faible majorité, tandis que dans des cantons très-importants, notamment à Hal, Nivelles et Jodoigne, les conseillers libéraux ont été élus les uns à une immense majorité, les autres sans que leurs adversaires aient tenté aucune opposition.

Mais ce qui est surtout remarquable, c'est qu'à Louvain, au siège même de l'université catholique, l'opinion libérale a obtenu d'éclatants succès. Tous ses candidats ont été élus, tous sans en excepter un seul, et pourtant il s'agissait d'éliminer deux anciens conseillers. Trois élections étaient contestées de chaque côté ; les libéraux combattaient la réélection MM. Fierlandts et Van Bockel, et repoussaient la candidature de M. Decoster, par lequel le parti catholique voulait remplacer M. Forneville ; le parti cléricale combattait en outre les candidatures de MM. Herry et Tops présentés pour remplacer MM. Van Bockel et Fierlandts. Eh bien ! au premier tour de scrutin les trois candidats libéraux ont réuni ensemble 916 suffrages, tandis que les trois candidats cléricaux en ont eu seulement 762. M. Forneville a eu 54 voix de plus que M. Van Bockel, 61 de plus que M. Fierlandts et 116 de plus que M. Decoster, candidat qui lui était opposé. Quelle meilleure preuve pourrait-on donner de la force du mouvement de l'opinion libérale, de la rapidité de ses progrès !

Il n'y a pas eu de lutte d'opinion dans la Flandre occidentale ; il résulte des détails publiés par les journaux de la province, que les quelques changements de personne qui ont eu lieu sont sans importance politique.

Il n'en a pas été tout à fait de même dans la Flandre orientale ; là aussi l'opinion libérale compte plus d'un succès. A Gand, le candidat présenté par l'association libérale pour remplacer un conseiller cléricale décédé, a été élu sans opposition avec les neuf autres conseillers sortants ; l'opinion cléricale a été écartée

Recueillement du Journal de La Haye. — 7 juin 1844.

LÉONARD LE COCHER. (1)

Troisième course.

La pupille du cocher. — La rue du cadran, — Embarras de voitures.

L'histoire de Béatrice était celle de tant d'autres pauvres filles. Tombée de fautes en fautes, après la mort du sergent, n'osant retourner dans son pays, elle était venue à Paris, où sa beauté avait bientôt attiré les regards sur elle ; puis, un jour, abandonnée par celui qui l'avait rendue mère, la misère et l'isolement l'avaient poussée au désespoir.

rougit en me regardant. Il avait la pudeur de ses bonnes actions. — Bon ! je comprends, dit-il un instant après, c'est vous que Jolivet à conduit dernièrement, et qui l'avez fait jaser sur mon compte.

Il me donna de nouveaux détails alors sur la fin déplorable de la belle Catalane, dont il ne parlait plus qu'avec une vive émotion, et quand je le félicitai de la résolution prise par lui d'adopter la fille de Béatrice :

— Je le devais, me répondit-il ; ne suis-je pas en partie cause de la perte de la mère ? Si la Catalane ne m'avait pas aimé si elle était restée dans son pays, tout cela ne serait pas arrivé. C'est moi qui l'ai entraînée dans son action, comme on dit, apporte sa récompense avec elle. Cette enfant, je nomme à l'aimer, moi. Ma mère n'avait pas été contente d'abord du cadeau que je lui avais fait ce jour-là, en lui apportant le résultat de ma pêche, et elle me grondait bien fort, censé parce que j'aurais pu moi-même aller faire une visite aux filets de St-Cloud, mais de fait, à cause de la petite. Vous savez, les vieilles gens, ça regarde toujours à la dépense. Une bouche de plus, tant mignonne soit-elle, quand elle est garnie de dents, allonge le compte du boulanger. Voilà ce que, le premier jour, la pauvre femme machonnait tout bas. Eh bien ! ce n'est déjà plus ça aujourd'hui ; elle raffole de l'enfant ; ça lui fait une société quand je n'y suis pas, et à moi, ça me fait une figure qui me sert de miroir quand je rentre à la maison ; c'est une jolie figure, monsieur ; car la petite Juliette, — je l'ai appelée Juliette, c'est le nom de ma mère, — elle promet d'avoir des yeux comme ceux de la défunte, des yeux à vous fendre un cœur en quatre quand le temps viendra. Pauvre chérie ! Je l'aimerais bien, allez, j'en suis sûr. Dam ! j'aurais pu être son père. Elle aurait deux ans de plus, et voilà tout.

A cette époque, j'étais possesseur d'un carriek qui commençait à convenir plus à un cocher de cabriolet qu'à moi. J'en fis donc à Léonard, pour remplacer celui dont on l'avait dépossédé d'une façon si déloyale, et c'est à partir de ce jour que nous devîmes tout à fait amis ; non que Léonard fût intéressé, mais il était reconnaissant.

Chaque fois que nous voyagions ensemble, il me parlait de ses affaires, de ses projets, de Juliette et il avait toujours, en me parlant, son même ton de jovialité et de belle humeur, à moins que le souvenir de la Catalane ne vînt se jeter au milieu de ses récits.

— Ah ! monsieur, me disait-il un jour, je ne peux oublier ma dernière entrevue avec elle ; là, au milieu de l'eau, quand sa figure blafarde se montra tout à coup auprès de moi. Dire que je ne l'avais pas revue depuis Perpignan, quand je l'avais trouvée au bras du sergent-major, si frisque et l'air si déluré. Lorsque je vais du côté du pont d'Austerlitz et dans ces environs-là, tenez, c'est une bêtise, mais c'est comme ça, il me semble que la place où je l'ai rencontrée est marquée sur la rivière. Vous me direz qu'il a passé pas mal d'eau

sur le pont depuis ce temps-là ; c'est égal, la place est visible pour moi. Il me semble aussi maintenant que lors de cette dernière rencontre, quand elle me ouvrit les yeux, elle me reconnut, et que sa dernière pensée fut de me recommander son enfant. Ça n'est pas vraisemblable du tout, car alors elle ne devait guère penser ; elle était quasi morte, et moi, j'étais guère reconnaissable... Ça ne fait rien, j'y crois. Aussi, je l'aime tout plein cette petite mignote. Maintenant, je n'ai plus d'autre amour. Plus de larmes, plus de fredaines ! elle m'a rendu sage et économe. Elle ne s'en doute pas le moins du monde, comme vous comprenez bien ; mais autrefois, je courrais après l'une, après l'autre, parce qu'il faut bien s'amuser. Aujourd'hui, je m'amuse sans ça ; je rentre au logis, je fais danser Juliette sur mes genoux, je lui apprends des chansons, je ris de tous les petits mots drôles qu'elle me dit ; mais ma mère qui n'est savante qu'en couture, en tricôt et en reprises plus en moins perdues, lui enseigne un tas de choses, et, ensemble, nous faisons de beaux projets pour le jour où nous la marierons. En voilà du plaisir à bon marché ! et celui-là me suffit. J'ai même cessé d'aller au cabaret. Nous autres, voyez-vous, nous avons tant d'occasions de rouler jusqu'à la barrière ! Quant on est là on se dit : — A Paris, je paie le vin dix sous ; ici, il n'en coûte que six ; c'est quatre sous de gagnés ! Mauvais raisonnement ; c'est six sous de perdus ! A présent, je garde mon argent, je bois moins souvent, mais nous faisons meilleure chère à la maison, et je puis encore, de temps en temps, aller dire un petit bonjour à la caisse d'épargne. Ça tranquillise sur l'avenir, et ma mère, du moins, finira dans son lit, et non à l'hôpital.

Tout ça, c'est pourtant à Juliette que je le dois ! vous voyez bien que c'est moi qui suis son obligé. Quand on pense que tout le bonheur que j'ai aujourd'hui, c'est l'effet d'un coup de hasard ou plutôt de la providence ; car enfin, si je n'avais pas longé le quai juste au moment où ma pauvre Catalane... Et il y a des gens qui vous soutiennent qu'il n'y a pas de Dieu ! Allons donc ! A moins d'être cocher de fiacre, il n'est pas permis de dire des choses comme ça.

Cette Juliette que Léonard aimait tant et qui devait le soumettre à de si rudes épreuves, j'eus deux fois occasion de la voir et à dix ans d'intervalle. Voici dans quelles circonstances.

Léonard ne travaillait jamais la rue Montmartre sans tourner, vers la rue du Cadran pour continger sa course, soit qu'il allât vers le boulevard ou vers les quais. Un jour qu'il avait cette direction et que j'étais pressé :

— Vous prenez le plus long ! lui dis-je. — Laissez faire, me répondit-il, je connais mon chemin. Arrivé vers le milieu de la rue du Cadran, il retint la bride et s'arrêta court :

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Les feuilles ministérielles continuent à garder le silence sur les motifs du voyage de l'empereur de Russie, à Londres. Elles ne reproduisent que les incidents de ce voyage sans y rien ajouter.

La chambre a voté aujourd'hui les crédits supplémentaires et extraordinaires de 1843 et 1844, relatifs au ministère de la marine, et sur la demande de M. Lanjuinais, elle a renvoyé la discussion de la question des paquebots transatlantiques et de l'organisation générale de nos forces maritimes à l'époque de la discussion des crédits supplémentaires spécialement demandés par le ministre de la marine.

La commission, qui est déjà saisie de cette question, a nommé M. d'Angeville pour son rapporteur.

Nous lisons dans une correspondance particulière de l'Observateur, datée de Paris :

On est convaincu que les rapports bienveillants qui existent entre l'Angleterre et la France sont dus principalement au caractère de la reine, à ses dispositions à l'égard du roi Louis-Philippe, qui ne sont pas au même degré partagés par sir Robert Peel et lord Aberdeen ; aussi on craint beaucoup que cette visite si inopinée n'ait pour résultat d'affaiblir l'amitié de la reine pour le roi des Français, et de la rendre mieux disposée à l'égard de l'empereur de Russie.

Quoi qu'il en soit, le cabinet français, moins que jamais, voudrait consentir au voyage du roi en Angleterre. Tout projet à cet égard est remis.

M. Guizot et l'amiral Mackau doivent faire, à propos des crédits extraordinaires sur la marine, quelques déclarations pour affaiblir la portée de la brochure du prince de Joinville.

Le Siècle fait le commentaire suivant sur le voyage de l'empereur de Russie :

On a parlé d'un rapprochement que la reine Victoria voudrait opérer entre l'empereur Nicolas et le roi Louis-Philippe. Nous ne savons quelle est à cet égard la pensée intime de S. M. B., mais évidemment la Russie ne pourrait se rapprocher de la France qu'à propos de questions de territoires, et nous doutons que les ministres de Victoria aient le moindre désir de réveiller les combinaisons dont s'occupait la restauration sous le ministère Martignac. Ces combinaisons offrent, dans l'avenir, un immense danger pour l'Europe, mais l'Angleterre seule aurait à y perdre dans le présent.

Il est d'ailleurs un autre et récent sujet d'inquiétude pour le gouvernement britannique. Le Times a nié du ton de raillerie les progrès accomplis du côté de l'Indus, par la puissance moscovite ; ces progrès n'en sont pas moins incontestables, et le czar pourrait s'en autoriser pour mettre le marché à la main à l'Angleterre, qui veut apaiser ses troubles sociaux avant de se lancer dans aucune entreprise décisive. De quelque manière donc qu'on le considère, le voyage du czar a une grande importance. Les résultats ne s'en produiront peut-être pas immédiatement aux yeux, mais ils ne sauraient tarder à se faire sentir.

Chemins de fer en France.

On a distribué aux députés le rapport de M. de Latournelle sur le projet de loi relatif à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon. Cette voie de fer, partant de Paris dans des directions opposées, doit relier l'Océan à la Méditerranée, le Havre, Boulogne, Calais, Dunkerque et la frontière du Nord au grand port de Marseille, rapprocher, et presque réunir Paris et Lyon, nos deux grands centres de population et de force.

La commission a pensé que c'était la ligne la plus courte, la moins chère et la plus sûre, protégée qu'elle est par l'Aube et la Seine. La commission propose, en conséquence, de décider que la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon sera dirigée sur Lyon, par les vallées de la Seine, de l'Yonne, de l'Armançon, de la Brenne et de l'Oze.

Arrivée à la station de Dijon, la voie nouvelle s'y raccorde avec la ligne dirigée de cette ville sur Châlons, en exécution de la loi de 1842, et de Châlons, continue par la vallée de la Saône, en maintenant sur la rive droite de la rivière, traverse Tournus et Mâcon, passe à l'Est de Villefranche et d'Anse, en face de Trévans, et s'arrête à l'entrée et en amont de Lyon, en un point qui n'est pas encore déterminé.

La commission a décidé qu'au lieu des arrêter à Châlons, la voie de fer serait prolongée jusqu'à Lyon. Elle s'est prononcée pour l'exécution et l'exploitation par les compagnies autant que possible.

Sur la demande du ministre, la commission a porté de 6 à 8 ans le délai dans lequel les travaux devront être exécutés par l'état, en considération de l'extension donnée à la ligne et de l'augmentation de travail et de dépense qui en résultera. Ce projet sera discuté vers le 15 au 20 juin courant.

La commission du chemin de fer de Paris à Strasbourg a tenu hier sa deuxième séance. Elle a examiné dans la première les divers systèmes d'exécution par l'état. MM. Houzeau-Mignot et Muret de Bord ont parlé dans ce sens. Dans la deuxième séance, la commission a entendu des délégués de Metz qui proposent un tracé par St-Julien, plus direct que celui de Reims. La commission n'a encore pris aucune résolution. Elle doit entendre aujourd'hui M. le ministre des finances sur la question de l'emprunt.

Nouvelles de Suède.

Stockholm, 21 mai.

Le changement ministériel qui a eu lieu ici a surpris tout le monde. On ne croyait pas qu'il se ferait avant la réunion de la Diète. Parmi les nouveaux ministres, le général Peyron était au service de l'état en qualité de président du collège militaire et de directeur de la poste. M. Nordenfalk a été pendant quelque temps, il y a plusieurs années, secrétaire d'état ; mais il avait donné sa démission parce qu'il ne voulait pas contre-signer un décret royal dont il désapprouvait l'objet, de plus cette époque il fut occupé d'un emploi (il est fort riche). M. Silfverstolpe, fils du patriote Silfverstolpe qui a puisé son aide à la révolution de 1809, arriva dans sa jeunesse à l'armée où il arriva jusqu'à un grade de major, mais il prit sa démission lorsqu'il fut nommé à la charge littéraire de secrétaire de l'ordre de la noblesse. Depuis la dernière diète il était en même temps commissaire des états près du compteur de la dette publique. M. Marn était, à la diète de 1835, membre de l'ordre de la bourgeoisie et appartenait à l'opposition avancée. Depuis, il ne s'est occupé que de ses affaires privées et de ses étendues et consistant principalement en exploitations de fer et en mines.

Le général Peyron et M. Silfverstolpe ont pris hier place au conseil, et ont prêté serment entre les mains du roi. Leurs deux nouveaux collègues ne sont pas encore arrivés dans la capitale.

Nouvelles et faits divers.

Le 23 mai, le roi de Bavière est arrivé incognito à Rome sous le nom de comte d'Angusta (Augsbourg).

S. M. l'impératrice de Russie est attendue à Sans-Souci pour le 8 du mois prochain. Avant-hier, M. le conseiller privé Chambeau, chef du cabinet de S. M., est déjà arrivé ici, accompagné de deux secrétaires.

On écrit de Grätz, 26 mai. On apprend avec surprise que la duchesse de Berry va nous quitter. C'est Venise que S. A. R. a choisi pour lieu de séjour. On attribue ce changement de demeure à un motif d'économie.

On lit dans le Globe anglais du 1^{er} juin :

Tous ceux qui étaient intéressés au succès du bal des Polonais, annoncé pour le 10 juin, ont été très-désappointés hier, en apprenant que le roi de Saxe avait précisément fixé à ce jour-là sa visite au comte Wilton, dans Grosvenor-square. Le comte ayant appris que cela nuirait au bal des Polonais, est allé consulter au roi de Saxe, et il a depuis annoncé qu'afin de ne nuire en rien à la fête des Polonais, il avait été autorisé à remettre son bal à mercredi 12 de ce mois. Le comte Wilton recevra, dit-on, ce jour-là la reine d'Angleterre et le prince Albert.

Hier, les dames patronesses se sont réunies pour délibérer sur la remise du bal à une époque ultérieure, à cause de la visite de l'empereur de Russie. Il a été décidé que le bal ne serait pas ajourné et aurait lieu le 10 juin.

Les lettres d'Alger apportées par le bateau à vapeur de l'état Le Grandeur confirment ce que l'on a dit de la prétention de l'empereur de Maroc d'élargir son territoire du côté de la province d'Oran, jusqu'à la rive gauche de la Tafna. Toutes les troupes disponibles dans l'ouest ont été dirigées de ce côté, et l'on annonce même qu'il en a été expédié d'Alger, mais on n'a point encore appris que le maréchal Bugeaud fût parti pour s'y rendre de sa personne.

Le dernier courrier d'Orient a apporté à Paris copie d'un document, trouvé dans les archives des Maronites au Liban, et qui, si son authenticité est prouvée, sera d'une haute importance. C'est une lettre de Louis le Saint, adressée à l'Emir, aux patriarches et aux évêques des Maronites, et qui accorde à cette population tous les droits dont jouissent les Français. C'est donc sur cette lettre, qui est datée de St-Jean d'Acre du 21 mai 1250, que les Maronites se fondent particulièrement pour réclamer le protectorat de la France.

D'après les nouvelles qui arrivent de la Suisse, il est probable qu'il n'y aura pas de convocation extraordinaire de la diète. Argovie est bien venu se joindre aux cantons qui demandent la convocation, mais Berne ne persévère pas. Du reste, un mois à peine nous sépare du jour où la diète ordinaire devra se réunir, et avec les délais que nécessiterait la convocation d'une diète extraordinaire, il y aurait bien peu de temps à gagner ; on doit s'attendre aux débats les plus animés : les radicaux se proposent de payer d'audace. Non contents d'avoir spoliés les couvents, ils oseront encore, assure-t-on, demander l'expulsion des religieux et notamment des jésuites. Argovie fera, dit-on, des propositions formelles à cet égard ; mais les catholiques, forts de leurs droits, sauront cette fois les faire respecter et demander même aux cantons radicaux de Berne et de Vaud un compte sévère de la conduite anti-fédérale qu'ils ont tenue dans les affaires du Valais.

La Feuille d'Ostende annonce que l'adoption de l'amendement de M. d'Hoffschmidt, relatif au bois, a fait dans cette ville la plus pénible sensation. Les calculs dans lesquels elle entre au sujet de cet amendement, prouvant à l'évidence que les droits seront désormais, si cet amendement est maintenu, de 14 p. c. sur les bois bruts et de 28 à 41 p. c. sur les bois sciés.

La feuille ostendaise suppose avec assez de raison, que l'élévation énorme des droits réduira les importations dans une proportion notable, et qu'ainsi Ostende et Bruges verront encore décroître le mouvement de leur navigation. Ce n'est pas sous ce rapport seulement que la navigation des ports secondaires sera réduite ; l'ensemble du système en discussion conduit directement à la concentration des affaires, et ce n'est certes ni Ostende, ni Bruges, ni Bruxelles, ni Gand qui peuvent espérer de devenir le centre des relations du pays avec les contrées éloignées. C'est de Bruges et d'Ostende que sont venues les plus vives réclamations en faveur d'un renforcement des droits différentiels, et il nous paraît indubitable que ces ports seront les premiers à en souffrir. On commence à le comprendre à Ostende ; l'expérience se chargera bientôt de le démontrer à Bruges.

On lit dans le Journal des Débats :

O'Connell a préféré au bonheur réel de son pays une agitation permanente et vaine. Il a cessé d'espérer, il a perdu tout espoir, il a perdu toute confiance, tous ses projets. Aussi peut-on dire que, dans la lutte qu'il a entreprise en faveur du rappel, il a plutôt cédé à une animosité personnelle contre l'Angleterre qu'à l'intérêt bien entendu de l'Irlande. Qu'on l'observe, en effet, dans ses plus grandes actions comme dans ses moindres paroles, et on le verra rapporter toujours tout à lui seul.

O'Connell sera donc son année de prison et paiera ses deux mille livres sterling d'amende. Tel sera le résultat de tous ses meetings et de toutes ses promesses extravagantes. Nous ne pensons pas que l'Irlande en retire un grand profit.

On écrit d'Anvers, 4 juin : On annonce qu'une rupture a eu lieu spontanément à la nouvelle digue de Lillo sur une étendue d'environ 100 mètres. Nous disons spontanément, parce que nous ne pouvons assigner à cet accident de causes naturelles, telles que marées ou tempêtes. Il paraît que cette rupture a eu lieu devant la commission chargée d'inspecter et de recevoir ce travail d'endiguement. La commune de Lillo est à plaindre. Du reste, il n'est point survenu de malheur particulier.

Hier à 5 cinq heures après midi, avec la marée montante une grande quantité de bois de fagots qu'on emplit aux digues était charriée par l'Escaut devant la ville. Un grand nombre de petites embarcations, et toutes celles sous voiles y firent une ample provision. On se demandait d'où pouvait provenir cette masse de fascines, lorsqu'un canot est arrivé apportant la triste nou-

velle que l'ouvrage du rendiguement du polder de Lillo a été vers midi emporté sur une longueur de 90 à 100 mètres par l'eau. Cette scène a produit sur tous ceux qui l'ont vue une pénible impression ; après tant de travail et de peine favorisés par un temps si propice, on voit anéantir en un moment un si grand ouvrage.

Mœurs et coutumes de la Hollande. — A Dalen, province de Drenthe, il est d'usage de porter pendant deux ans le deuil de ses parents, pendant treize mois d'un époux, pendant six mois d'un enfant, etc. Jusque-là rien d'extraordinaire, non, mais lorsqu'un veuf convole en secondes noces avant l'expiration du deuil de sa première femme, il continue, quoique remarqué à porter ce deuil jusqu'à la fin des treize mois, et ce qui est plus étrange encore, c'est que la nouvelle épouse prend aussi le deuil du moment que la loi l'a unie au veuf ; elle porte ainsi le deuil de la première femme de son mari ; — elle porte donc le deuil de son propre bonheur.

Depuis la publication et le succès des Mystères de Paris, presque tous les voleurs viennent jouer un rôle lorsqu'ils sont appelés devant la justice. Toutes les femmes les plus vieilles, les plus éhontées veulent être des Fleur de Marie, et pour que la ressemblance soit plus frappante, elles logent toujours dans la fameuse rue aux Fèves, dans quelque Tapis-Vert, où sans doute elles cherchent un prince, un Rodolphe pour les ramener à la vertu.

C'est ainsi que, dans un procès contre des faux monnoyeurs, qui vient d'être jugé par la cour d'assises, on voit Zoé Vannier, fille publique particulièrement attachée au chef de la bande, le nommé Lejay, qu'elle appelle son ami, prendre dans ses interrogatoires des semblans d'innocence et de candeur ; elle ne parle que de ses goûts simples, de l'intérieur de son ménage, de son attachement à ses oiseaux, touchantes distractions des cœurs purs ; on croirait lire M. Sue en écoutant cette vieille prostituée flétrie par la justice, alliée à un forçat libéré.

Sur le même banc est un nommé Renaud ; celui-ci a le goût de la science monétaire, quand on lui demande pourquoi il allait demander chez un changeur une pièce neuve pour une vieille, et si ce n'était pas parce que la neuve devait laisser une empreinte plus marquée, il répond : Oh ! mon Dieu, non ; je voulais m'assurer d'une chose qui m'inquiétait ; c'était si on prenait soin, sur les pièces neuves, de vieillir un peu chaque année la figure du roi. J'ai reconnu qu'on négligeait cette précaution.

Malgré toutes ces touchantes ou savantes explications, la cour a renvoyé Fleur de Marie et le curieux numismate, ainsi que leurs complices, au bûcher où ils sont déjà bien connus.

Au nombre des victimes de la maison C..., on citait le célèbre Tamburini. Voici à ce sujet une petite anecdote que nous empruntons au feuilleton du Siècle :

Il y a quelques jours, Tamburini, arrivant de Russie, était aux regards éblouis de ses amis les riches présens que lui avait prodigués le dilettantisme de l'aristocratie moscovite. Cette joie a été trop tôt troublée. On raconte que lundi dernier, le baryton désespéré disait à ces mêmes amis accourus au bruit de son malheur : — Zé sous rouiné !

Dans les premiers momens ce furent les seules paroles qu'on l'entendit prononcer. De minute en minute l'infortuné chanteur levait les yeux au ciel et s'écriait piteusement : — Zé sous rouiné !

Aux compliments de condoléance, aux encouragements de ses amis, aux consolations de sa famille, il répondait toujours son lamentable refrain : — Zé sous rouiné !

Mais enfin, lui demanda-t-on, combien perdez-vous dans cette malheureuse affaire ?

— Deux cent cinquante mille francs. Vous voyez bien que zé sous rouiné !

— La somme est importante ; cependant, il vous reste bien encore quelque chose. Vous êtes propriétaire de la maison que vous habitez ?

— Hélas ! oui.

— Vous possédez une seconde maison, rue Tronchet ?

— Hélas ! oui, mais qu'est-ce que ça fait ? zé sous rouiné !

— Deux belles maisons dans le plus beau quartier de Paris ! Avec cela on n'est pas trop à plaindre.

— Pft ! au ciel que z'eusse placé tout mon bien en maisons ! zé ne serais pas rouiné aujourd'hui. Ah ! les banquiers ! Ce matin z'ai retiré ce que z'avais chez Rothschild.

— Ah ! vous aviez aussi de l'argent placé dans la maison Rothschild ?

— Oui ; quelques fonds.

— Une petite somme, sans doute ?

— Huit cent mille francs.

Vous voyez que la ruine de Tamburini n'est pas de celles qui réclament une profonde pitié.

Statue de lord Byron. — Une affaire des plus singulières et dans laquelle retentirent deux noms célèbres, va être portée devant les tribunaux anglais. Thorwaldsen, le célèbre statuaire danois, avait exécuté une statue en plâtre de lord Byron qu'il regardait comme une de ses plus belles œuvres, et il en avait fait hommage au chapitre de Westminster, à la condition que cette statue figurerait dans l'église au coin des poètes. L'offre fut acceptée, mais certains scrupules empêchèrent le chapitre d'introduire dans le temple la statue de l'auteur de Don Juan, et la caisse qui la contenait ne fut pas réclamée à la douane. Les exécuteurs testamentaires, informés de ces faits, firent faire des recherches ; le chef-d'œuvre fut trouvé au fond d'une cave, dans un état de dégradation extrême, couché par les débris pourris de la caisse où il avait été enfermé, et qui avait été détruite par l'humidité. Un mandataire des exécuteurs testamentaires a réclamé la statue ; mais au moment où les employés de la douane arrivèrent dans la cave pour la livrer, la statue avait disparu, et ils ne trouvèrent que les débris de la caisse.

Les exécuteurs testamentaires de Thorwaldsen ont adressé à la douane de Londres une demande en indemnité. Cette demande vient d'être rejetée par la douane, qui prétend ne pas être responsable des marchandises refusées, qui dit-elle, restent dans ses magasins pour le compte et aux risques et périls de qui il appartient. Maintenant les exécuteurs testamentaires ont résolu d'attaquer la douane en indemnité. La somme qu'ils réclament est celle de 30,000 liv. sterl. (360,000 fr.), laquelle la statue en question a été évaluée par des artistes de Rome qui l'ont vue avant son départ pour l'Angleterre.

Les journaux danois, en publiant les faits qu'on vient de lire, rappellent qu'une autre célèbre statue a eu à peu près un sort

